

VADE-MECUM DES BONNES PRATIQUES

► Le responsable maintenance face aux déchets



► Par **Benoît LEMMEL**, consultant environnement, planetefacility.com.

Par définition, le déchet intervient en fin de cycle du produit. Il s'ensuit bien trop souvent une sorte de désintérêt. Or, il faut le rappeler encore : le déchet fait partie intégrante du process. Il est donc important de ne pas traiter de la problématique déchet comme d'un problème à part, mais de l'avoir à l'esprit tout au long du cycle de vie du produit et dans l'ensemble du processus de production/consommation. On veillera à associer le maximum d'acteurs au sein de l'entreprise, mais également les fournisseurs ainsi que, pourquoi pas, les clients. En outre, il ne faut surtout pas hésiter à mettre en place un dispositif discret et rapide de contrôle des consignes que vous aurez données.

Les points très généraux qui suivent s'appliquent à peu près à toutes les situations que l'on rencontre dans nos métiers. Pour les déchets spéciaux et les situations particulières, il importera bien entendu de se documenter plus avant.

Le meilleur des déchets étant celui qui n'est pas produit, il y a lieu avant l'achat :

- de s'interroger systématiquement sur sa réelle nécessité, voire de privilégier (quand cela est possible !) la formule de la location ;
- de limiter les emballages (la moitié du volume et le tiers du poids des déchets produits !) et de préférer le vrac ou les grands conditionnements ;
- de faire la revue régulière et complète des matériels, fournitures et produits en stock, mais aussi des documents qui s'y rapportent (fiches produits, données de sécurité, obligations réglementaires...)

Au moment de l'achat, il faut :

- privilégier les produits dont la conception, les matériaux, la fabrication et l'usage intègrent déjà la problématique déchet (et en particulier les produits titulaires d'un label

officiel du type "NF Environnement" ou "écolabel européen") ;

- privilégier les fournisseurs assurant le recyclage des produits et mettre en place avec eux un dispositif de reprise des produits usagés et/ou des emballages, lors du réassort par exemple ;
- remettre en cause les habitudes d'achats (le cycle de vie de ce produit bon marché est-il acceptable ?) ou mettre en place de nouveaux critères de choix (ce produit est-il à base de matières recyclées/recyclables ?)

Au moment de l'usage, on veillera à ce que :

- les consommations soient optimisées, car l'excès est tout aussi préjudiciable à l'environnement qu'au porte-monnaie ;
- les conditions d'emploi soient respectées, les recommandations des fabricants suivies et la maintenance des appareils irréprochable ;
- le tri sélectif soit opéré le plus tôt possible et que l'utilisateur ait des moyens (dispositifs de tri mais surtout information sur celui-ci) pour l'opérer de manière efficace.

Pour finir, après l'usage, on s'intéressera :

- aux conditions de stockage provisoire des déchets (en particulier en vue de minimiser les nuisances) ;
- à la comptabilisation (en vue de faire baisser la production), mais aussi au suivi des déchets et à la réalité de leur gestion (vous restez moralement mais surtout juridiquement responsable des déchets que vous produisez) ;
- à la filière prise par les déchets triés non recyclables (incinération ou valorisation ?)

Ce dernier point n'est pas à négliger car, si l'incinération d'une bouteille en plastique est préférable à son enfouissement dans une décharge (l'énergie produite équivaut à plusieurs dizaines de minutes d'éclairage d'une ampoule basse tension), elle peut entraîner toutefois le rejet dans l'atmosphère de substances nocives à l'environnement : notons donc qu'avec 2 bouteilles en plastique, on fabrique une écharpe et qu'avec 27 bouteilles, on fabrique un pull polaire. Il y a là encore matière à réflexion !

2 sites abordent de manière complète et détaillée l'ensemble de la problématique déchet pour une entreprise.

Le site de l'Ademe :

www.ademe.fr/entreprises

Le site environnement de la CCIP :

www.environnement.ccip.fr/

Pour des questions plus générales, vous pouvez utilement vous reporter à : planetefacility.com